

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 30 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 30 novembre 2022 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs François Beaudin et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Madame Sylvie Blais et monsieur Denis Langlois étaient absents de la présente séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-08

Ce point est reporté ultérieurement.

2022-11-369 1. CHANGEMENTS AU COMPTE D'OPÉRATIONS ET ACCÈSD AFFAIRES – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de faire les changements suivants :

- Au compte d'opérations : Ajouter monsieur Yan Ritchie comme signataire au compte.
- Deux signataires parmi les suivants seront requis en tout temps : Monsieur Henri Grenier, maire, Monsieur Denis Langlois, conseiller, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier et Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe;
- Pour le service AccèsD affaires : Ajouter à titre d'administrateur principal monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier et de préserver Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe à titre d'administratrice principale et madame Dorice Morin, agente administrative à titre d'administratrice secondaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-370 2. VŒUX DES FÊTES – JOURNAL SPEC

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de participer aux vœux des fêtes dans le Journal The Gaspé Spec pour un espace de ¼ page (4"X 9") au montant de 450\$, avant taxes. Cette dépense sera payable à la réception de la facture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-11-371 3. PROGRAMMATION DE LA TECQ

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ
POUR LES ANNÉES 2019-2023**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes qui assistaient à la séance.

2022-11-372 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 09.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier